

Montpellier, le 20 mai 2015

L'Inspectrice académique des services  
de l'éducation nationale  
Directrice des services départementaux  
de l'éducation nationale de l'Hérault

à

Mesdames et Messieurs  
les Instituteurs et Professeurs des écoles  
du département de l'HERAULT

**Pour Attribution**

Mesdames et Messieurs  
Les Inspecteurs de l'Education Nationale  
**Pour Information**

Direction des services  
départementaux de  
l'éducation nationale  
de l'HERAULT

Direction des ressources  
humaines

Service  
Commun des personnels  
enseignants 1<sup>er</sup> degré

Affaire suivie par  
Déborah Lavaud-Charrondière

Fax :  
04.30.63.65.91

Courriel  
ce.ia34sdp@ac-montpellier.fr

DSDEN de l'Hérault  
31, rue de l'Université  
CS 39004  
34064 Montpellier  
cedex 2

**Objet** : allègement de service –Rentrée scolaire 2015

**Réf** : décret n°2007-632 du 27 avril 2007

Les personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré confrontés à des difficultés de santé ont la possibilité de solliciter un aménagement de leur poste de travail.

Cet aménagement peut consister en un allègement de service de 1 journée par semaine.

Un allègement de service est une mesure exceptionnelle, accordée en raison de l'état de santé de l'enseignant, qui continue à percevoir l'intégralité de son traitement. Attribué pour la durée de l'année scolaire, il n'est pas renouvelé systématiquement l'année suivante.

L'allègement de service peut être accordé à un agent exerçant à temps partiel à 75%, mais **ne peut se cumuler avec un temps partiel thérapeutique**.

Les enseignants souhaitant bénéficier de cette mesure adresseront à la DSDEN de l'Hérault, SCPE 1<sup>er</sup> degré, le formulaire joint en annexe avant le 1<sup>er</sup> juin 2015.

L'avis du médecin de prévention étant sollicité pour chaque demande, vous devez obligatoirement joindre à ce formulaire une lettre exposant de façon claire vos motifs, accompagnée, sous pli confidentiel, d'un certificat médical détaillé et des pièces médicales justificatives.

Pour la DASEN et par délégation,  
L'A.E.N.E.S.R.  
Adjointe au secrétaire général d'académie  
Chargée du département de l'Hérault



Martine BOLUIX